



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

porcs

Question écrite n° 29328

Texte de la question

M. Jean Lassalle souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales sur la situation des éleveurs de porcs. Les professionnels du porc, malgré les efforts constants et répétés dans les principales régions de production, sont aujourd'hui encore montrés du doigt. Cette situation engendre une véritable souffrance chez de nombreux éleveurs qui finissent par abandonner leur activité. Pourtant quelques points méritent d'être soulignés. La profession a fait de la sécurité alimentaire un impératif. Cette exigence de qualité, de traçabilité, d'hygiène alimentaire, est une donnée essentielle pour le consommateur. La filière porcine est également créatrice d'emplois. Elle exporte, elle est génératrice de croissance. Le respect de l'environnement est, depuis plusieurs années, la première priorité de tous les éleveurs de porcs. Enfin, le porc est une viande saine et de qualité profondément ancrée dans la gastronomie et dans la tradition de notre pays. Face à la situation difficile que vivent les éleveurs de porcs, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour apporter une aide efficace et pour valoriser cette profession.

Texte de la réponse

Face à la crise durable que traverse le secteur porcin, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a mis en oeuvre rapidement un dispositif de soutien. En matière sociale, les dispositifs d'allègement des charges financières pour les éleveurs les plus endettés ont été activés. Sur un plan plus conjoncturel, le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales a obtenu l'ouverture d'une opération de stockage privé communautaire et la mise en place d'aides pour soutenir les exportations des viandes porcines vers les pays tiers. L'ampleur de la crise qui touche le secteur porcin appelle des réponses plus structurelles. Aussi, un plan d'action sera mis en oeuvre au cours du premier trimestre 2004 afin d'accompagner l'indispensable restructuration de tous les maillons de la filière porcine.

Données clés

Auteur : [M. Jean Lassalle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (4^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29328

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture, alimentation et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2003, page 9106

Réponse publiée le : 30 mars 2004, page 2517